



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

*Service : Secrétariat Conseil Municipal*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature à M Michel HERAIL, Adjoint au Maire  
en l'absence de Mme Laurence RUL, Adjointe au Maire,  
du 14 au 31 août 2020 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,  
VU l'arrêté n° 1056 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à  
Mme Laurence RUL, Adjointe au Maire,  
VU l'arrêté n° 1055 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à  
M. Michel HERAIL, Adjoint au Maire,  
**CONSIDERANT** que Mme Laurence RUL sera absente du 14 au 31 août 2020 inclus,  
**CONSIDERANT** qu'en l'absence de Mme Laurence RUL, Adjointe au Maire, afin d'assurer  
le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à  
M Michel HERAIL, Adjoint au Maire

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :** M. Michel HERAIL, en sa qualité d'Adjoint au Maire, reçoit pour la période du  
14 au 31 août 2020 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui  
lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Laurence RUL,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Laurence RUL,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de Mme Laurence RUL,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de Mme Laurence RUL,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de Mme Laurence RUL,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de Mme Laurence RUL.

**ARTICLE 2** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

13 AOUT 2020



Robert MENARD